# Le Carrefour des Opinions

2 €
2,50 $

Volume 12

www.lecarrefourdesopinions.ca

**L'intégration : entre le mythe et la fiction**
Zénon Mazur

**De la crise aux États généraux des DOM**
Christian Martin

**4e Tribune internationale du Commerce International**
INFO PUB

**Lancement de Défi Montréal**
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Violations systématiques des droits de l'homme par le parti communiste et la République socialiste du Vietnam**
Me Lam Chan Tho

**À la recherche d'un air perdu**
Catherine Kozminski

**Que sont les anti-oxydants ? À quoi servent-ils ?**
Abel Claude Arslanian

**Excès de la gauche, 3e partie**
Michel Frankland

**Félicitations à la troupe L'Entr'Acte**
Christian Martin

**Le consulat de la Pologne honore ses ressortissants**
Zénon Mazur

**Journée Minorité inVISIBLE 2009, un pari relevé !**
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Menwar griot du Sagaï**
Yves Alavo

**C'est avec l'âge que l'on devient pervers**
Claude Tardif

## nos commanditaires

Pierre Arcand,

Député de Mont-Royal

Ministre des Relations internationales et

Ministre responsable de la Francophonie

Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications

# sommaire


L'intégration : entre le mythe et la fiction 3

De la crise aux États généraux des DOM 5

4e Tribune internationale du Commerce International 8

Lancement de Défi Montréal 12

Plainte en vertu de la procédure 1503 :
Violations systématiques des droits de l'homme par le parti communiste et la république socialiste du vietnam 14

À la recherche d'un air perdu 18

Que sont les anti-oxydants? À quoi servent-ils? 20

Excès de la gauche 3e partie 22

Journée Minorité inVISIBLE 2009, un pari relevé! 26

Félicitations à la troupe L'Entr'Acte 28

Le consulat de la Pologne honore ses ressortissants 29

Menwar griot du Sagaï 30

C'est avec l'âge que l'on devient pervers 32



**Comité de Rédaction**

M. Abel Claude Arslanian
M. Jean-Paul Kozminski
M. Zénon Mazur

*Les articles reflètent des opinions des auteurs et non forcément l'opinion intrinsèque du Carrefour des Opinions*



**Contacts**

mazur.z@videotron.ca
1365, avenue Beaumont
Ville Mont-Royal, Qc
H3P 3E0
PO Box : 65541



**Présentation graphique**

Jean De Marre

# L'éditorial

## L'intégration : entre le mythe et la fiction

Zénon Mazur

Le Canada reçoit chaque année plusieurs milliers de nouveaux arrivants en provenance des quatre coins du globe. Notre paysage racial est probablement l'un des plus diversifiés sur la planète. Nos gouvernements nous annoncent d'ailleurs avec une fierté non dissimulée le nombre d'arrivants, en annonçant immédiatement une augmentation l'année suivante. En soi, cette politique est positive, étant donné l'apport et l'enrichissement culturel; il est également nécessaire, étant donné notre taux de natalité très bas. Si nous regardons le problème sur une base culturelle et économique, nous devrions nous réjouir collectivement. Cette politique d'immigration est fort louable dans l'ensemble. La sélection se fait selon des critères comme la scolarité, l'âge et une évaluation sommaire de l'état de santé.

Au Québec, le facteur prédominant est toutefois la connaissance de la langue française : il est impératif de protéger le fait français très minoritaire en Amérique du Nord.

Au risque de déplaire à certains grands penseurs et stratèges politiques, nous aborderons le problème de l'intégration des immigrants de façon globale tout en tentant de dégager différentes lacunes de notre système afin que des correctifs y soient apportés le plus rapidement possible. Selon nous, même si les discours officiels en font souvent mention, cet aspect est complètement négligé aux niveaux purement fonctionnel et pragmatique.

Chaque société possède sa culture, son histoire, ses traditions et sa langue. Cet ensemble en constitue la fibre, et c'est la préservation de ces éléments qui en garantit la pérennité. Ne pas les protéger entraîne la dégradation des valeurs ancestrales et la perte inévitable de l'identité nationale au profit d'une mosaïque hautement fractionnée et non intégrée.

Dès leur installation au Québec, les immigrants bénéficient d'avantages économiques et sociaux importants et inimaginables dans la plupart des autres pays. On peut citer à titre d'exemple l'assurance santé, les allocations de sécurité sociale, les cours de langue gratuits, les logements sociaux, un fonds de dépannage pour ceux qui arrivent d'un pays où le climat est plus clément que le nôtre, etc. Dans le cadre de la politique fédérale sur l'unification des familles, les parents âgés et malades ont l'opportunité de se joindre à eux et bénéficient exactement des mêmes privilèges. Cette politique, basée sur le partage de la richesse collective, a pour but de faciliter l'intégration des immigrants, tout en enrichissant la société sur le plan interculturel. La majorité de ceux qui en bénéficient apprécient grandement ces mesures facilitant leur installation. Ils deviennent autonomes ainsi que productifs dans un temps relativement court. Leur insertion est tout à fait remarquable.

D'autres, par contre, restent complètement en marge de la société d'accueil. Leur comportement jette un éclairage plutôt défavorable sur l'ensemble de certains groupes ethniques. Les gangs de rue, majoritairement composés de gens issus de certaines communau-

tés culturelles, en sont un exemple. Il s'agit là de groupes criminalisés. Pour les combattre, certains politiciens préconisent des mesures légales plus sévères, d'autres prônent la lutte à la pauvreté; d'autres encore proposent des mesures sociales plus larges. Ces mesures peuvent être utiles, mais elles ne touchent pas à la cause véritable du problème : l'intégration dans la société d'accueil.

Regardons de plus près certaines étapes de l'évolution de ces immigrants. Après un séjour ininterrompu d'au moins trois ans, chacun peut demander la citoyenneté canadienne. Il faut bien entendu passer un examen comportant quelques questions rudimentaires. Le taux de réussite à cet examen frise étonnamment les cent pour cent.

À titre de comparaison, en Hollande, un candidat à la citoyenneté, après un séjour réglementaire de ……, doit réussir au préalable un examen oral et écrit de niveau secondaire visant à démontrer sa maîtrise de la langue officielle. Par la suite, il peut postuler la citoyenneté hollandaise. Ainsi, contrairement à ce qu'on retrouve au Québec, la société hollandaise n'encourt pas de frais de traduction lorsque ces nouveaux citoyens se retrouvent, par exemple, devant les tribunaux. Bien entendu, ce problème n'existe pas pour les immigrants francophones.

Par contre, les étapes d'attribution de la citoyenneté canadienne permettent l'entrée au pays d'individus qui sont d'un apport plutôt faible à la société québécoise.

De prime abord, la pauvreté semble bien être la cause des difficultés d'intégration de certains immigrants et il n'est pas question de le nier. Paradoxalement, cette pauvreté peut être engendrée par un revenu plus élevé que celui du pays d'origine. Par exemple, une famille venant d'un pays sous-développé, qui bénéficie de toutes les mesures sociales énumérées plus haut, voit son niveau de vie augmenter considérablement dès son arrivée. C'est déjà le comble de la réussite pour les membres de cette famille, alors moins encline à améliorer son niveau de vie, se contentant, en général, de l'aide gouvernementale. Un tel comportement peut nuire considérablement aux enfants de ces immigrants et les porter à développer un sentiment de satisfaction qui leur enlève tout désir d'aller de l'avant.

Notre but n'est pas de lancer une polémique sur les avantages économiques octroyés par les gouvernements, mais plutôt d'insister sur la nécessité d'une intégration rationnelle des nouveaux arrivants dans notre société. Beaucoup de vœux pieux de nos politiciens, mais quelles mesures d'encadrement sont mises en place pour ces immigrants?

Le morcellement de la société provoque des antagonismes raciaux et ethniques dont le coût social est exorbitant. Il suffit de considérer la situation de Montréal et de sa couronne. Voulons-nous construire la société de demain, ou assister sans bouger à la naissance d'une dichotomie de plus en plus importante et coûteuse sur le plan social ? Notre société est déjà partagée selon la langue, la race, et de plus en plus maintenant selon la religion. La confrontation devient inévitable quand une minorité tente d'imposer ses propres comportements, ses propres traditions, sa propre culture plutôt que de viser une contribution constructive et enrichissante à la majorité qui l'accueille.

Ces revendications abusives doivent cesser. Il y n'y a pas si longtemps, durant la dernière compagne électorale, les leaders d'un groupe ethnique demandaient à un parti fédéral l'abolition de la loi 101 au Québec. Ceci m'interpelle sur le degré d'intégration de cette communauté, car une intégration minimale nécessite une connaissance primaire de nos structures politiques, tant de la juridiction fédérale, provinciale que municipale.

Paradoxalement, la plupart de ceux qui immigrent ici sont à la recherche d'un niveau de vie plus élevé ou encore d'une paix inexistante dans leur pays d'origine. On doit alors se demander pourquoi certains veulent à tout prix à imposer leurs coutumes et revendiquent de façon abusive certains privilèges.

Les politiciens, en courtisant les associations ethniques et en leur octroyant d'importantes subventions en vue de promouvoir certaines activités - cela dans l'unique but à très court terme d'aller chercher des votes - portent une bonne part de responsabilité dans la ghettoïsation de la société. Est-ce là, pour eux, la solution aux problèmes d'intégration? Cette approche fait-elle la promotion d'une société intégrée et unie?

En résumé, nous sommes fiers des immigrants qui contribuent grandement à l'édification de notre société. Toutefois, certaines pratiques, certaines mentalités et certains acquis favorisent l'exploitation éhontée de notre société par une minorité d'entre eux. Il est de notre devoir de citoyen de faire une analyse en profondeur et de remédier rapidement à certains abus. L'équilibre de notre société en dépend.

# De la crise aux États généraux des DOM

Christian Martin

Comme je le disais dans un de mes précédents courriels; le Chat est-il enfin sorti du sac?
Nous recevons de nombreux courriels dont la plupart traitent de la crise, sur le plan social, culturel et de l'identité Antillaise, mais les questions d'ordre économiques semblent passer au second plan. Les sentiments ressortent avec vigueur, la raison étant écartée, alors que deux sujets vraiment méritent notre attention, en premier lieu, la question statutaire sous- jacente à toute revendication identitaire et salariale, et en second lieu la question commerciale en particulier de la chaîne alimentaire cause de la cherté de la vie.

## a) La question statutaire

À mon humble avis, tout Guadeloupéen devrait réagir dès maintenant avant que les décisions ne soient encore une fois de plus prises pour lui.

Pour faire suite au récent accord signé entre le LKP et l'État sans le Médef, ou encore signé avec certains patrons sous la pression du LKP, il faut faire face maintenant à des états généraux des DOM réclamés par le Président Sarkozy. Des états généraux où figurera certainement à l'ordre du jour le statut des Antilles, et pourtant, nous sommes des DOM.

Qui demande le changement au nom du peuple antillais? Quoique la Guadeloupe et la Martinique aient récemment voté contre le changement de statut, ne voilà-t-il pas que Monsieur le Président se dit favorable à une nouvelle consultation populaire. Nous parlions alors de vie chère et nous voilà en train de discuter de constitution. Nous parlions du monopole des Békés, les boucs émissaires du moment. Nous parlions pour parler, devrais-je dire? Car aucune affirmation n'était basée sur de vraies statistiques. Il est aberrant de constater que les politiciens ont confirmé des pourcentages erronés, soit que les Békés détiennent 90% de l'économie. Tout politicien ne devrait-il pas vérifier les données avant de se positionner dans un débat? Pourtant L'IEDOM existe, et comptabilise l'ensemble des paramètres de l'économie antillaise. Personne au niveau politique n'y fait référence et ne cherche à chiffrer la situation actuelle grâce à cet organisme. On préfère s'en tenir aux déclarations du LKP qui faussent le débat en le transformant en lutte des classes et en le renforçant avec des orientations racistes. Tout d'abord, le Gouvernement laisse pourrir la situation et renvoie les antagonistes dos à dos. Quelle belle gestion de la crise? Celle ci prend de l'ampleur et devient incontrôlable. La grande solution proposée par Paris est la tenue d'états généraux.

Le président n'est il pas en train de «beurrer le pain pour mieux le griller».

Aurons nous un nouveau statut proclamé par des états généraux qui statutairement ne sauraient en aucun cas remplacer un référendum? Ou serons-nous adroitement et progressivement conduits vers des élections statutaires de leur choix. Serons-nous canalisés au delà de nos souhaits ! Suis-je sarcastique? Peut-être pour la bonne cause. J'espère de tout cœur me tromper.

Lors des états généraux, je crois qu'il faut exiger un référendum avec une question claire avec comme option de réponse OUI ou NON; Voulez-vous que la Guadeloupe soit totalement indépendante? La Guadeloupe ne sera alors plus piégée par le LKP car ce dernier sait pertinemment que seulement un maximum de 15 % de Guadeloupéens sont favorables à l'indépendance. Par contre, les états généraux prévus par le gouvernement seront eux piégés car l'objectif du largage des Antilles sera automatiquement écarté. Je n'ai pas la prétention de dicter un choix d'action aux Guadeloupéens mais les cogitations venant de l'extérieur sont parfois le petit grain de sel pour « donner plus de goût au pain » Mayotte a voté en faveur de la départementalisation à plus de 95% et les financements prévus pour cette île, je devrais dire plutôt ce département, sont déjà de l'ordre de 40 milliards d'Euros.

Il est fort intéressant de se référer aux liens suivant et au Blog d'Yves Jégo;

**http://www.20minutes.fr/article/319353/France-Les-etats-generaux-de-l-Outre-mer-retardes.php;** Les états généraux de l'Outre-mer retardés.

**http://www.marianne2.fr/La-face-cachee-des-etats-generaux-ultramarins_a177774.html;**

« Le chemin pour aboutir à ce résultat aura été long et douloureux. Mais c'est désormais une nouvelle page de l'histoire de la Guadeloupe qu'il convient d'écrire. Aussi je forme des vœux pour que la société guadeloupéenne, dans son ensemble, tire les leçons de cette épreuve et s'empare de l'opportunité offerte par le Chef de l'Etat à travers les états généraux de l'Outre mer pour bâtir un nouveau modèle porteur à la fois de croissance et d'activité mais aussi de nouveaux rapports sociaux fondés sur le dialogue et la recherche du consensus. »Extrait du Blog d'Yves Jégo du 5mars 2009 Accord signé en Guadeloupe… ainsi on peut mieux comprendre la question statutaire dans le contexte actuel, situation complexe qui se dirige subtilement vers une politique de largage. Cette politique qu'elle soit le fruit « mûr » de la révolution du LKP, de la déstabilisation à l'effondrement du système pour comptabiliser l'indépendance ou le fruit « immature » de l'autonomie, une alternative aux propositions du LKP, il n'en demeure pas moins vrai que le fruit est passé aujourd'hui du vert à un niveau de maturité qu'il faut maintenant percer l'abcès.

Quel que soit l'issue des consultations ou des prises de positions et décisions de ces états généraux, il va falloir nécessairement préciser que l'autorité aujourd'hui absente localement (en Guadeloupe et Martinique) soit réellement présente et que les biens et la libre circulation des personnes soient respectés. Le gouvernement doit faire face à ses responsabilités et ne pas favoriser une situation de complaisance envers une minorité au détriment d'une majorité. La complaisance est un manque de fermeté, elle renforce le dicton Antillais « Bon Dieu baille fouté adan » traduction « Dieu a donné donc on peut prendre » Je voudrais préciser que la fermeté ne veut pas dire ici conflit mais plutôt le respect des lois par tous, l'assurance, la constance et la solidité dans la négociation.
Aujourd'hui, alors que la Guadeloupe n'est pas indépendante, comment peut-on à la fois accepter

- du « gouvernement provisoire indépendantiste du LKP » l'idée de l'indépendance et,
- des menaces d'expatrier une certaine « souche » de la population antillaise et,
- la complaisance du gouvernement sarkozien qui lance l'idée des États Généraux, peutêtre dans le but de sortir de l'impasse d'une mauvaise gestion de la crise

Tous deux n'ont ils pas un dénominateur commun, la séparation? Nous ne sommes pas dupes, mais des victimes prises dans un étau inacceptable. Où sont nos élus?

La question initiale basée sur la vie chère serait-elle un leurre? Les états généraux sont-ils un subterfuge?

Cette assemblée décrétée subitement (états généraux), n'est-elle pas une façon de détourner l'attention du peuple français (naturellement antillais compris) des vrais problèmes.

Si les Antillais se sont mobilisés contre la vie chère, cause juste et louable, ils étaient toutefois manipulés par le LKP et ce, par des méthodes « outrancières », associées à un moteur cher au collectivisme, la lutte des classes.

Si les Français sont maintenant à plus de 51% pour le largage des Antilles, n'ont-ils pas été influencés par des documentaires médiatisés, déclassés et connectés sur des méthodes activistes « outrancières » favorisant des scoops orientés uniquement vers une minorité au détriment de la majorité réduite au silence..

Voilà bien des questions sur la table, j'invite donc tous les Guadeloupéens à y réfléchir sérieusement et à ne pas se laisser encadrer par des résolutions qui ne seraient votées par eux.

### b) la question commerciale

Nous avons souvent entendu parler d'import /export, de la vie chère, de la « profitation des patrons » cette dernière affirmation étant basée tout particulièrement sur la marge brute des entreprises. Comment peut-on manipuler à ce point les gens? Confondre marge brute et bénéfice net des entreprises est une façon psychologique de sensibiliser l'opinion par de fausses données.

Il n'y a pas de riches sociétés d'import/export en Guadeloupe répondant vraiment à cette définition.
Il y a des importateurs distributeurs, des grossistes distributeurs et des exportateurs de produits agricoles. Il peut y avoir des importateurs dis-

tributeurs qui font aussi de l'exportation agricole ayant eux-mêmes une production agricole. L'entreprise qualifiée d'import/export, en fait, appelée encore maison de commerce, pratique le négoce à l'échelon international soit l'achat et la revente de divers produits Ces entreprises se trouvent plutôt en France ou bien souvent dans des paradis fiscaux.

Elles pratiquent le commerce de grandes commodités. Ces entreprises en général ont un chiffre d'affaires important tout en étant sous capitalisées. Les grandes surfaces françaises, par contre, comme Carrefour ont créé en France des centrales d'achats (A ne pas confondre avec maison de commerce) leur permettant de mieux grouper les achats en fonction de leur clientèle géographique.

Cette politique assure aux grandes surfaces de meilleurs prix et leur permettent d'être plus compétitifs. Une centrale a donc un pouvoir d'achat plus grand. La réplique en Guadeloupe\Martinique est plutôt comparable à des franchises. Ce type de réseau de distribution assure la vente de leurs produits qui souvent sont marqués de leur label. Dans ce contexte j'ai donc précisé dans mes articles que le monopole de la chaîne alimentaire est purement français et qu'il était regrettable de rechercher l'appartenance de ces chaînes par rapport à une communauté. Par ailleurs les premières indications que j'ai obtenues, montrent une répartition du marché très diversifié dont les békés détiennent environ 34% en Guadeloupe et 24% en Martinique. Sur le site web de L'IEDOM le monopole est très bien décrit et il y est bien confirmé que la France est le premier fournisseur et le premier client de la Guadeloupe.

Quand le président de La République annonce qu'il mettra tout le système de la distribution « à plat » je me demande comment il s'y prendra! Commencera-t-il d'abord par le faire en France? Ignore-t il que la vie est chère en France et que, dans biens des cas, la cherté est due à de nombreux intermédiaires qui se partagent le marché de l'Hexagone? Don Quichotte se battait contre des moulins à vent. Nous Antillais, nous nous faisons manipuler au gré du vent.

## En conclusion

**Je crois que bien des politiciens envoyés en Guadeloupe étaient déconnectés de la réalité antillaise, et que le Gouvernement n'a pas assumé sa pleine et entière responsabilité dans la gestion de cette crise.**

**Compatriotes soyons donc conscients des enjeux et soyons tous des Guadeloupéens dignes de notre identité culturelle.**

# 4e Tribune interactive du Commerce international

## Canada-Chine

Se donner les moyens de conquérir les marchés extérieurs

**Conférencier, invité d'honneur:**

**L'Honorable Pierre Pettigrew**

*Ancien Ministre des affaires étrangères et du commerce international*

**Mardi 16 juin 2009**

**8h30 à 14h15**

$110.00/ billet (repas inclus)

Hôtel Holiday Inn Select

(514) 878-9888

99, rue Viger - Montréal
Métro Place-d'Armes

# Programme

**Maître de cérémonie (Intervenant);**
**Christian Martin, Président, C.C.Q.**
**Modérateur:**
**Claude Tardif, Vice-président AMCEQ**

| | |
|---|---|
| 8:30 | Accueil et inscription |
| 9:00 | **Ouverture:** **Carlos Leitao,** *Économiste en chef,* **Banque Laurentienne** |
| 9:10 | **Panel 1**: **A. - Négoce et culture** (15 min.) Période de questions (10 min.) |
| 9h35 | **B. - L'art de la négociation** (15 min.) Période de questions (10 min.) |
| 10:00 | Pause Café - Réseautage |
| 10:10 | **Panel 2**: **A. - Le financement** (15 min.) Période de questions (10 min.) |
| 10:35 | **B. - Garanties offertes par EDC**(15 min.) Période de questions (10 min.) |
| 11:00 | **C. - Opérations de change** (15 min.) Période de questions (10 min.) |
| 11:25 | Témoignage d'une entreprise **Patrick Paradis,** Président Giolong International Inc. |
| 11:35 | **Shangaï World Expo 2010** **Marcel Tremblay,** responsable communautés culturelles - Ville de Montréal |
| 12:00 | **Repas. Conférence:** ***Importance des missions commerciales*** **M. Pierre Pettigrew,** ancien ministre des affaires étrangères et commerce international |
| 14:15 | Clôture |

www.amceq.org

www.ccqc.ca

## PANEL 1 (P1):

A. **Négoce et culture:**
**Santoso Hanitijo,**
*Spécialiste, affaires commerciales Chine*

B. **L'art de la négociation:**
**Marie-Laure Liao,**
*Présidente,* LP Sourcing

## PANEL 2 (P2):

A. **Le financement: Michel Lapalme,**
*Directeur principal, Développement affaires*
Banque Laurentienne

*B.* **Garanties offertes par EDC:**
**Diane Dubé,**
*Vice-présidente, region du Québec*
Exportation et développement Canada (EDC)

C. **Opérations de change**:
**François Barrière,**
Banque Laurentienne du Canada, Marchés financiers.
Vice-président, développement des affaires,
Marché des devises et services internationaux

### Questions d'intérêt:

⇒ **La crise financière affecte-t-elle le commerce Canada-Chine?** (ouverture)

⇒ **Faut-il connaître la culture avant de commercer?** (P1-A)

⇒ **Comment se comporter à la table de négociation?** (P1-A)

SERVICES MAXAFFAIRES INTERNATIONAUX

BANQUE LAURENTIENNE

## INTERVENANTS:

**Karl Miville-de Chêne,PACI**
Président, consultation contacts Monde

**Pierre Donato, Banque Laurentienne**
Directeur principal, Services internationaux
Développement des affaires/
Technicien spécialisé en produits

**Me Bernard Colas, LLD**
Avocat, droit des affaires et du commerce international
Colas, Moreira, Kazandjian, Zikovksy

**Michelle Davy, FCI**
Agente, COFACE Canada

### Questions d'intérêt (suite):

⇒ **Faut-il passer par une maison de commerce chinoise?** (P1-A)

⇒ **Faut-il négocier avec un représentant de l'État ou avec des chefs d'entreprise?** (P1-B)

⇒ **Un contrat formel entre les parties est-il requis?** (P1-B)

⇒ **Quels sont les instruments financiers les plus efficaces?** (P1-B)

⇒ **Les règles internationales sont-elles acceptées en Chine?** (P1-B)

⇒ **Efficacité d'une ligne de financement** (P2-A)

⇒ **Quelles sont les sécurités le plus souvent offertes?** (P2-A)

⇒ **Quelles sont les garanties le plus souvent demandées par les banques?** (P2-B)

⇒ **Comment mitiger les risques du change** (P2-C)

⇒ **Assurances-crédits export?** (Coface)

## Commanditaires et principaux collaborateurs

**Synergie favorisant le réseautage et le brassage d'idées**

## Séminaire-colloque Canada-Chine organisé par:

**l'Association des Maisons de commerce extérieur du Québec (AMCEQ) et**

**Carrefour des Communautés du Québec**

en collaboration avec:

- **Banque Laurentienne**
- **Manufacturiers et Exportateurs du Québec**
- **Exportation et Développement Canada (EDC)**
- **COFACE Canada**
- **Groupe Export agroalimentaire**
- **Association canadienne des importateurs et exportateurs**
- **Contacts Monde**
- **REPEX**
- **Sogescom LRV Inc.**

Se donner les moyens de conquérir les marchés extérieurs

# 4e Tribune interactive du commerce international

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION / REGISTRATION FORM

**Mardi 16 juin 2009 de 8h30 à 14h15**

**Tuesday June 16th 2009 from 8:30 a.m. to 2:15 p.m.**

**Contribution: $110.00 (billet - repas inclus)**

**Hôtel Holiday Inn Select** - 99, rue Viger, Montréal, (514) 878-9888

| | |
|---|---|
| **NOM / NAME:** | |
| ADRESSE/ADDRESS: | |
| Nombre de participants | _____ x $110 = _____ |
| Table de 10 personnes: | $1,000 |
| Tél./Tel.: _____ Fax: _____ | |
| Courriel/E-mail: | |
| Signature: | |
| **Payable par chèque ou comptant seulement** | |

**Confirmer par:** **Télécopieur/Fax:** **(450) 468-6604**
**Courriel/e-mail :** cja.martin@sympatico.ca

Veuillez noter que les boissons ne sont pas incluses. Beverages are not included.

Places limitées, faites vos réservations au plus tard le vendredi 12 juin 2009.
Toute réservation est due et payable à moins qu'elle ne soit annulée 48h avant l'événement.
Please make your reservations before Friday June 12th 2009.
Reservation is due and payable unless cancelled 48 hours before the event.

Chèque à l'ordre de/ To the order of: **Carrefour des Communautés du Québec**
Adresser à / Mail to: 2845 boulevard Beliveau, Longueuil, (Québec) J4M 2B7

# Lancement de Défi Montréal

## 6 millions $ pour accélérer l'accès à l'emploi des Montréalaises et des Montréalais issus de l'immigration

**Montréal, le 5 avril 2009** – « Avec *Défi Montréal*, nous sortons des sentiers battus. Ce sont des solutions particulières pour des situations particulières, qui permettront, dès cette année, d'accélérer l'accès à l'emploi de plusieurs centaines de personnes dont principalement les femmes immigrantes et les personnes d'origine maghrébine et des minorités visibles », a déclaré la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Yolande James, alors qu'elle annonçait la mise en œuvre des projets de la première vague de la stratégie *Défi Montréal*.

C'est dans les locaux de l'organisme Petites-Mains du quartier Villeray, qui offre une aide concrète aux femmes immigrantes, que la ministre a présenté la stratégie *Défi Montréal* en compagnie de la présidente de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal, Mme Manon Barbe, et du député de Laurier-Dorion, M. Gerry Sklavounos.

Créé pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des nouveaux arrivants, *Défi Montréal,* sous l'égide du Conseil régional des partenaires du marché du travail, permet de convier les principales organisations socioéconomiques de l'île de Montréal à un effort original et structurant pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes immigrantes. Précisons qu'Emploi-Québec est aussi étroitement associé à la stratégie *Défi Montréal*.

Actuellement, neuf projets sont prêts à démarrer dans différents secteurs de Montréal dont Villeray, Saint-Michel, Ahuntsic–Cartierville et l'Est de l'île. Ces projets, qui représentent un investissement de 900 000 $, permettront à 600 personnes immigrantes d'accéder à un emploi.

« Félicitations Madame la Ministre, a déclaré la présidente de la CRÉ de Montréal, Mme Manon Barbe. En mettant en œuvre cette initiative, non seulement nous améliorerons la situation des personnes immigrantes sur le marché du travail, mais nous contribuerons au développement de la région de Montréal et renforcerons la concertation entre les acteurs économiques et les services d'emploi. »

« Je salue chaleureusement la mise en œuvre de la stratégie *Défi Montréal*, car les citoyennes et citoyens de ma circonscription pourront désormais bénéficier de services d'accompagnement et de soutien complémentaires pour intégrer le marché du travail », a ajouté le député de Laurier-Dorion, M. Gerry Sklavounos.

« Le gouvernement agit de façon responsable, a conclu la ministre Yolande James. Nous devons nous projeter au-delà de la conjoncture actuelle. La situation financière est une chose, les besoins en main-d'œuvre à moyen et long terme au Québec, en sont une autre. Il y aura un lendemain à la récession. Et ce jour-là, pour stimuler sa croissance économique, appuyer son développement et créer de la richesse, le Québec devra compter sur tous les travailleurs, d'ici et d'ailleurs, dont les talents et les compétences répondent aux besoins des employeurs du Québec. »

Renseignements sur les projets de la première vague de Défi Montréal :

**www.micc.gouv.qc.ca/defimontreal**

Tous Montréalais tous uniques
TOUS MONTRÉALAIS TOUS UNIQUES
Tous Montréalais tous uniques
TOUS MONTRÉALAIS TOUS UNIQUES
Tous Montréalais tous uniques
TOUS MONTRÉALAIS TOUS UNIQUES
Tous Montréalais tous uniques
ville.montreal.qc.ca/diversite
Montréal

# Plainte en vertu de la procédure 1503 :

## Violations systématiques des droits de l'homme par le parti communiste et la république socialiste du vietnam

Me Lam Chan Tho

### 1 - Introduction

*Nous, Peuples des Nations Unies, résolus*

*à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,*

*à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,*

*à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,*

...

*Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion;*

Le préambule et l'article 1 de la Charte des Nations Unies annoncent clairement que les objectifs de cette organisation sont de servir la personne humaine et d'empêcher toute forme d'asservissement de l'homme par les dictatures. Le moyen le plus efficace de contrer les dictatures est la promotion des Droits de l'Homme, l'esprit d'initiative, la participation directe ou indirecte à l'organisation sociale et politique par tous les citoyens du monde.

*Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité*

Dans cet esprit, nous voulons présenter à travers quelques cas concrets, la politique et le système législatif mis en place par le parti communiste vietnamien, système ayant permis à la police, aux services de sécurité et l'appareil judiciaire de violer impunément et systématiquement les Droits de l'Homme au Viêtnam

### 2 - Violation de la liberté d'expression, la liberté de presse et le droit à l'information

#### 2.1 - Liberté d'expression, liberté de presse et droit à l'information selon les Droits internationaux

La liberté d'expression, la liberté de presse et le droit à l'information sont des droits fondamentaux et inviolables de tous les citoyens. Elles sont définies dans les articles 18 et 19 de la **Convention international des droits civils et politiques**

*Article 18 Observation générale sur son application*

*1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement.*

*2. Nul ne subira de contrainte pouvant porter atteinte à sa liberté d'avoir*

**Le mouvement des Droits de l'homme et de la démocratie au Viêt Nam (porte parole : Lam Chan Tho )**

**adresse : 500 Place d'Armes bureau 2100 MTL QUÉ. Canada H2Y 2W2**

*ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix.*

*3. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet que des seules restrictions prévues par la loi et qui sont nécessaires à la protection de la sécurité, de l'ordre et de la santé publique, ou de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui.*

*4. Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions.*

*Article 19 Observation générale sur son application*

*1. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions.*

*2. Toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.*

*3. L'exercice des libertés prévues au paragraphe 2 du présent article comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales. Il peut en conséquence être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires:*

*a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui;*

*b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques*

Ainsi que dans les articles 18 et 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

*Article 18 : Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.*

*Article 19 : Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.*

Selon ces articles, la liberté d'expression qui est garantie à chaque citoyen inclut en plus du droit d'exprimer son opinion, le droit de la diffuser sous tous toutes les formes possibles tels que le discours, l'écrit, l'image, la peinture, ...y compris le droit de s'informer par tous les moyens dont il peut disposer.

### 2.2 - Liberté d'expression, liberté de presse et le droit à l'information selon la loi vietnamienne en vigueur

#### 2.2.1 - la Constitution vietnamienne

Le Vietnam a ratifié le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques** en 1982. La Constitution de la République Socialiste du Vietnam adoptée en 1992 reconnaît la liberté d'expression, la liberté de presse et la liberté d'être informé dans son article 69

*Article 69.*

*Les citoyens ont les libertés d'opinion, de presse, de réunion, d'association, de manifestation et le droit à l'information conformément à la loi.*

Bien qu'elles soient reconnues expressément par la Constitution, l'exercice de ces libertés est limité par les lois en vigueur

Prenons l'article 88 du Code pénal vietnamien

*Propagande contre l'Etat de la République socialiste du Vietnam*

*Le fait de commettre l'un des actes décrits ci-dessous en vue de s'opposer à l'Etat de la République socialiste du Vietnam est puni de trois à douze ans d'emprisonnement :*

*Diffuser de fausses informations de nature à dénigrer les pouvoirs publics ;*

*Propager la version d'une guerre psychologique, diffuser des informations inventées en vue de déconcerter la population ;*

*Produire, détenir, diffuser les documents, les produits culturels ayant un contenu opposable à l'Etat de la République socialiste du Vietnam.*

*Dans les cas les plus graves, l'infraction est punie de dix à vingt ans d'emprisonnement*

Les légistes vietnamiens n'ont pas encore compris en quoi consiste la diffusion de fausses informations de nature à dénigrer les pouvoirs publiques, quels sont les mots qui entrent dans la guerre psychologique, diffuser des informations inventées en vue de déconcerter la population, quels sont les documents qui risquent d'avoir un contenu opposable à l'Etat de la République socialiste

du Vietnam. **Les infractions sans définition claire de cet article permettent aux magistrats de condamner n'importe qui. Ce qui est contraire à la maxime**

**«Delegatus non potest delegare»**

L'article 53 de la Constitution stipule que

*Tout citoyen peut prendre part aux affaires publiques et sociales, aux débats publics*

*sur les questions générales de la nation ou de chaque localité, faire des recommandations*

*aux organes d'État et voter aux référendums organisés par l'État.*

Débattre sur un sujet impliquerait une compréhension des causes du problème afin d'y apporter un avis judicieux. Mais comme on ne peut ni analyser ni critiquer les faiblesses ou des hommes ou des organisations, cela revient à approuver les solutions du gouvernement, ce n'est plus débattre. En plus critiquer, c'est risquer de tomber sous l'article 88 du Code Pénal.

Le paragraphe (a) de l'article 88 du Code pénal Vietnamienne est en contradiction avec les articles 18 et 19 de la Convention internationale des droits civils et politiques, et même avec l'article 53 de la Constitution du Vietnam (RSV). Le paragraphe (c) de cet article est par ailleurs en contradiction avec l'article 69 de la dite Constitution.

L'article 146 de la Constitution du Vietnam stipule ce qui suit :

*Article 146 : La Constitution de la République socialiste du Vietnam est la loi fondamentale de l'État et a une valeur juridique suprême. Tous les autres textes de loi et de règlement doivent être conformes à la Constitution.*

L'article 88 du Code pénal vietnamien est anticonstitutionnel car contraire à l'article 69 de la Constitution du Vietnam (RSV) qui doit avoir préséance à cause de l'article 146 suscité.

Tous les articles de la Constitution contiennent la disposition «en conformité avec les dispositions de la loi». Conformément à l'art. 146, ce qui est clairement contraire à la Constitution.

Tous les actes de la loi, les décrets qui contiennent la disposition «la propagation de contre, de distorsion et / ou de diffamation à l'administration du peuple» ou «fabrication, de stockage et / ou de distribuer des documents et / ou de produits culturels dont le contenu contre la SRV» violent non seulement les Charte des Nations Unies, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Elles violent également la constitution même de SRV.

***La suite au mois de juin***


Jean Laliberté CA, CGA

**Compréhension des affaires**

**Vérificateur reconnu par Élection Canada**

- États financiers, vérification
- Fiscalité des particuliers et de corporations
- Règlements de successions
- Crédit d'impôts R&D
- Tenue de livres informatisée, paye
- Démarrage d'entreprise
- Plan d'affaires, TPS, TVQ
- Implantation systèmes comptables informatisée

J.laliberte@qc.aira.com

Téléphone : (514) 282-9007 et (514) 365-3428
Télécopieur : (514) 282-9009

3470, Stanley, suite 302, Montréal, Qc. ; H3A 1R9

(à coté de la station Peel)

CA Québec 125 ans d'excellence rien de moins !

## LA GESTION DU RISQUE FINANCIER DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL

*MANAGING FINANCIAL RISK IN INTERNATIONAL TRADE*

i e canada

**8h30 à midi, mercredi le 13 mai**
**8:30 to noon, Wednesday, May 13**

**Marriott Château Champlain**
**1 Place du Canada, Montréal**

Des conseils experts dans une époque éprouvante. Venez apprendre de, et mettre au défi, nos panélistes financiers au cours de cette réunion d'une demi-journée.

**Christian Martin**, Président, **Experts LCG-ADM inc**. et ex Directeur commerce international Banque Royale « Marge de crédit bancaire et sécurités offertes reliées aux opérations de commerce international»

**Pierre Donato**, Directeur principal, services internationaux développement des affaires, **Banque Laurentian** « Importation et la margination de lettres de crédit»

**Harold Riley**, Directeur de district, **Exportation et développement Canada** « Programme des garanties offertes aux entreprises »

**Normand Faubert**, Président **OptionsDevises**,

« Les véritables enjeux liés aux taux de change – comment assurer, par une saine gestion des flux financiers en devises étrangères, la rentabilité des opérations d'import/export »

**Carl Gravel**, Directeur National, Fabrication, **Banque de développement du Canada** « Partenaire dans votre croissance – survol des services offerts »

**Modérateur: Claude Tardif**, vice-président de l'**Association des maisons de commerce extérieur du Québec** (AMCEQ)

Expert advice in trying times. Come learn from and challenge our financial panel at this interactive half-day meeting.

**Christian Martin**, President, **Experts LCG - ADM Inc**. and ex-Director, International Trade, Royal Bank "Bank lines of credit and safeguards offered in relation to international business operations"

**Pierre Donato**, Principal Director, International Services, **Laurentian Bank** "Importing and the 'Marginalization' of Letters of Credit"

**Harold Riley**, District Manager, **Export Development Canada** "Exporter Guarantee Programme"

**Normand Faubert**, President **OptionsDevises**,
"The real challenge of foreign exchange- how to optimize, through the sound management of foreign cash flows, the profitability of import/export operations"

**Carl Gravel**, National Director, Manufacturing, **Business Development Bank of Canada** "Partner in Your Growth – overview of services offered"

Moderator: **Claude Tardif**, Vice-president, **Québec Export Trading House Association** (AMCEQ)

### 4 façons simples de s'inscrire — 4 Easy Ways to Register

**Téléphone:** 514-318-3924 non-membres ayez-votre carte de crédit en main / *non-members If registering by phone, please have credit card ready*
**Fax:** 1-866-578-3087 **Poste / *Mail :*** I.E.Canada, Chapitre du Québec, C.P. 83594, Succ. Garnier, Montréal, QC H2J 4E9
**Courriel / *E-mail*:** gbush@iecanada.com veuillez fournir les renseignements ici-bas / *please provide all information requested below*

Nom d'entreprise / *Company Name*

Adresse postale / *Mailing Address*

Ville / *City* Province Code postal / *Postal Code*

Téléphone ( ) Fax ( )

Participant: Nom/ *Name*

Titre / *Title* Courriel: / *Email*

**Frais d'inscription** inclus: déjeuner, présentation et documentation ***Registration fees*** *include breakfast, presentation and documentation*

Membre I.E.Canada Member 145$ Non Membre/ *Non-Member* 195$

**Méthode de paiement / Payment method** #TPS / *GST* R100766146 #TVQ / *PST* 1202265126TQ0001

☐ **Envoyez un facture** (Membres seulement) ***Invoice Me*** *(Members only)*
☐ **Chèque ci-joint** *(payable à l'Association canadienne des importateurs et exportateurs)* ***Cheque enclosed*** *(made payable to Canadian Association of Importers & Exporters)*

☐ VISA ☐ MasterCard ☐ Amex

Numéro de la carte Exp. Signature

Sous-totale $ _____
5% TPS / GST $ _____
7.5% TVQ / PST $ _____
Totale $ _____

Politique d'inscription / substitution :
Les substitutions sont permises en tout temps. Les annulations par écrit seront acceptées jusqu'à 48 heures avant l'événement, avec la confirmation de I.E.Canada. Des frais d'administration minimum de 25 % sont applicables pour les annulations le ou avant le 11 mai. I.E.Canada se réserve le droit d'annuler cette conférence en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions et remboursera uniquement les frais pour la conférence.

*Registration / Substitution Policy:*
*Substitution anytime. Cancellations 48 hours prior to event, in writing and confirmed by I.E.Canada. Minimum 25% administration charge for cancellations on or before May 11 I.E.Canada reserves the right to cancel this conference due to insufficient registrations and will be responsible for refunding conference fees only.*

# À la recherche d'un air perdu

Catherine Kozminski

C'est dimanche. Il fait beau. J'ai neuf ans. « Les enfants, ça vous dit d'aller faire un tour d'auto ? ». Je ferme les yeux. Je me revois, comme je vois maintenant ma propre fille, m'admirer dans la glace, me faire une « lulu », peut-être deux, me dire que c'est bien comme ça, prendre ma veste et courir me réfugier dans la voiture de mon père. Il parle peu, mais son regard en dit si long. Il insère dans le cassettophone de la Chevrolet bleue marine fournie par sa compagnie la dernière cassette de Renaud. Nous partons, les fenêtres grandes ouvertes. Dehors, ça sent bon. Sur l'air de « Mistral gagnant », nous parcourons la ville de Montréal en direction du Mont-Royal. Ensuite, nous irons admirer la vue qui s'offre à nous en nous arrêtant comme tant d'autres au belvédère. Montréal est là, si calme vue d'en haut ! Dans ces moments de pur bonheur, nous ne ressentions pas le besoin de parler. Il suffisait simplement d'être tous ensemble, tous les quatre, mes parents, mon frère et moi. Je me disais toujours que la vie était si belle, si agréable. Mais Renaud le chantait si bien, lui, que « le temps est assassin et emporte avec lui les rires des enfants et les mistral gagnants ». Avant-hier, pendant que je conduisais ma voiture, perdue dans mes souvenirs d'enfance, je deviens soudainement nostalgique de ces moments magiques, de ces dimanches printaniers. Je me dirige alors sur un coup de tête accompagnée de deux de mes enfants chez Archambault où, entre les hurlements, les coups de poing et les chicanes, je réussis à dénicher un des albums de Renaud sur lequel figure « Mistral gagnant ». Super ! Nous repartons en direction de la maison. C'est vendredi, du McDonalds fera l'affaire pour ce soir. Je suis fatiguée. J'insère mon trésor comme un morceau de temps dans le lecteur CD de mon énorme Toyota Sienna 2004. Je ferme les yeux en attente de cette sensation douce et agréable, ce parfum de mon enfance que je recherche partout et que j'essaie de revivre parfois à travers les paroles de mes enfants. Les premières notes résonnent et puis, catastrophe. La voix de Renaud, cassée, brisée par les années, cacophonique par endroit, se fait entendre. C'est le choc. Où est « mon Renaud », celui de mes jeunes années ? D'un seul coup, la vie venait me rappeler encore une fois que l'on naît pour un jour se rapprocher d'un âge vénérable qui nous façonne comme le verre de mer que l'on ramasse au bord des plages du Nouveau-Brunswick, poli et repoli par le sel et les remous. Renaud a donc vieilli et sa voix aussi. Je me dis que ça ne se peut pas. Je remets la chanson encore une fois, à la recherche de cet air perdu. Ça y est; c'est la désillusion. Mes enfants me demandent qui chante. Je réponds que je ne le sais plus vraiment. La voix que je cherchais n'est restée que sur de vieux albums que j'essaierai sûrement de trouver bientôt et puis … peut-être pas, finalement. Laissons un peu de temps s'écouler. J'ai besoin de digérer cette émotion qui m'assaillit.

Ce matin, en allant reconduire mon fils au CPE, j'écoute de nouveau « Mistral gagnant » version récente, à des années lumière de cette voix qui berçait mon enfance. Je l'apprivoise et la laisse venir à moi. Renaud a bel et bien vieilli, tout comme mon père et ma mère. Et moi aussi. Mon fils m'appelle, de son siège, à quelques centimètres du mien. Il veut « faire un tour d'auto ». Et si nous allions au Mont-Royal ? C'est à moi que revient maintenant la lourde tâche de lui « raconter enfin qu'il faut aimer la vie, et l'aimer même si le temps est assassin et emporte avec lui les rires des enfants, et les mistrals gagnants ».

En ce mois de la Francophonie, il est important de souligner le rôle incontestable du Québec au rayonnement et à la réussite du projet francophone aux quatre coins du monde. Le XII Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Québec l'an dernier fut un grand succès et une source de fierté pour tous les québécois. La Francophonie compte aujourd'hui 70 États et gouvernements et plus de 600 millions de personnes sur 5 continents. Elle représente 11% de la richesse mondiale et 15% des échanges commerciaux de la planète. Nous avons tous avantage à mieux faire connaître la Francophonie, ses enjeux et ses succès.

Relations internationales Québec

**Pierre Arcand**
Député de Mont-Royal
Ministre des Relations internationales et
Ministre responsable de la Francophonie

3400 Jean-Talon Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3R 2A8
(514) 341-1151

# Que sont les anti-oxydants ? À quoi servent-ils ?

Abel Claude Arslanian

Les cellules de l'organisme ont besoin d'oxygène, en particulier pour produire de l'énergie à partir de l'alimentation. Mais, en même temps, en le faisant, elles produisent aussi des «dérivés de l'oxygène» dont beaucoup sont des radicaux libres. Pour comprendre l'utilité des anti-oxydants, il faut donc d'abord comprendre ce que sont les radicaux libres.

## Un mot sur les radicaux libres :

Les radicaux libres (RL) sont des molécules d'oxygène avec un électron en plus. Ils sont produits naturellement et normalement dans le corps et jouent un rôle utile dans le système de défense face aux microbes en nous aidant, entre autre, à nous débarrasser de certaines bactéries et virus. Cependant, comme les RL provoquent des réactions d'oxydation qui vont altérer surtout les fameux «acides gras insaturés» des membranes protectrices des cellules, il devient nécessaire d'avoir un apport d'anti-oxydants.

La pollution, le stress, les mauvaises habitudes alimentaires, le soleil (rayons UV, lumière bleue), la consommation d'alcool, le surmenage etc. favorisent la formation de radicaux libres qui, à leur tour, favorisent le processus de vieillissement, augmentent les risques d'infarctus du myocarde, les maladies cardio-vasculaires, la dégénérescence maculaire (œil) , les cancers…

Les RL sont principalement impliqués dans le vieillissement : leur accumulation est toxique pour les cellules et en particulier celles de la peau. Au fil des ans, cette accumulation aboutirait à la production de cellules de plus en plus fragiles et anormales. Bien souvent , le déséquilibre entre radicaux libres et anti-oxydants est lié à un manque d'apport d'anti-oxydants dans l'alimentation.

Plusieurs recherches scientifiques soulignent que plus la quantité de radicaux libres est grande dans notre système et plus le processus de vieillissement s'accélère. Les radicaux libres sont des substances nocives et instables : ils ne sont pas nocifs par eux-mêmes mais par le fait qu'ils ne font pas la distinction entre molécules saines et nocives. Cela explique qu'ils peuvent attaquer nos cellules saines également et entraîner des dommages, créer des désordres chroniques (inflammation etc.), provoquer des maladies et accélérer le vieillissement.

## Comment agissent les anti-oxydants et où les trouve-t-on ?

La fonction unique des anti-oxydants est d'agir sur les radicaux libres pour les neutraliser et empêcher leur effet préjudiciable sur les cellules. Ils vont rendre inoffensifs les radicaux libres qui se produisent en permanence dans l'organisme suite à différentes réactions chimiques métaboliques. Les problèmes surviennent lorsque ce fragile équilibre entre radicaux libres et anti-oxydants est perdu.

Une alimentation équilibrée apporte normalement tous les anti-oxydants nécessaires. Ceux-ci sont particulièrement abondants dans les fruits, notamment les baies comme le bleuet, le cassis, les fraises, les framboises, dans les légumes à feuilles vert sombre, les tomates, carottes et maïs, dans les agrumes, les légumes crucifères comme le brocoli, le choux, le choux de Bruxelles, dans les céréales complètes, les acides gras omega-3 etc. On en retrouve aussi dans le thé, le vin et le chocolat (polyphénols).

Dans le cas où la consommation d'aliments anti-oxydants est insuffisante, il serait alors peut-être indiqué de prendre un complément. Cependant l'alimentation doit rester la première source d'anti-oxydants.

Selon le guide alimentaire canadien, nous devons consommer de 7 à 10 portions de fruits et légumes par jour. Pour donner un exemple de ce que l'on entend par portion : 250ml soit une tasse de brocoli, carottes ou poivrons correspond à 2 portions du guide alimentaire.

Les anti-oxydants se classent en 3 catégories soit :

- **les vitamines** : Vit C, Vit E, Beta-carotène
- **les oligo-éléments** : sélénium, cuivre, manganèse, zinc
- **les micronutriments** d'origine végétale comme par exemple les polyphénols : ce sont des substances naturelles d'origine végétale reconnus pour leurs propriétés anti-oxydantes. Ils jouent un rôle de bouclier en protégeant nos cellules de l'oxydation (rouille), phénomène responsable du vieillissement cellulaire. La forte teneur en cacao du chocolat est une source significative d'anti-oxydants : la fève de cacao contient naturellement des polyphénols. L'activité protectrice des polyphénols agit contre les maladies cardio-vasculaires par leur capacité d'inhiber l'oxydation des L.D.L (Low Density Lipoprotein ou «mauvais cholestérol) et l'athérosclérose.. Enfin, il ne faut pas oublier les polyphénols contenus dans le vin : ils pourraient réduire les graisses alimentaires favorisant les maladies cardio-vasculaires. Bien sûr, la consommation de vin doit rester modérée, un à deux verres par jour.

Il existe dans notre corps certains types d'anti-oxydants, dont des enzymes, qui sont produits par le corps; il s'agit du SOD (Super Oxyde Dismutase), de la catalase, de la GPO (Glutathion peroxydase). Mais cependant, pour bien fonctionner, ils ont besoin des oligo-éléments comme le cuivre, le magnésium, le manganèse, le zinc et le sélénium ainsi que de certaines vitamines (Vit C, Vit E, Béta-carotène) comme il a été fait mention plus haut.

Nous avons dit que l'alimentation apporte le plus souvent la quantité d'anti-oxydants suffisante à l'organisme. Cependant, beaucoup risquent de mal résister et de perdre leur valeur nutritive à la cuisson; c'est pourquoi, il est important de les manger crus, le plus souvent possible.

La vitamine C se retrouve principalement dans les poivrons, le citron, l'orange, la goyave, le kiwi, la papaye, le chou, les fraises et les baies en général

La vitamine A , de source animale, se retrouve dans le foie, le beurre, les œufs.

Le Béta-carotène, de source végétale, ou provitamine A, est un précurseur de la vitamine A et doit être transformé par le corps pour être activé et utilisé . On le retrouve dans les carottes, les asperges, le chou, la mangue, le cantaloup etc.

La vitamine E que l'on retrouve dans l'huile de tournesol, de soja, de maïs, dans le beurre et les œufs…

Le sélénium que l'on retrouve dans les poissons, les œufs, les viandes

Le zinc que l'on retrouve dans les fruits de mer, les viandes, le pain complet, les légumes verts

Les polyphénols (flavanoïdes et tanins en particulier) présents dans tous les fruits et légumes et surtout le raisin, le thé vert…

Les acides gras omega 3 retrouvés dans les poissons, les noix etc.

Nous terminons par cette véritable liste d'épicerie pour montrer à quel point une alimentation variée et équilibrée peut nous donner des moyens de se conserver en santé, chaque type d'aliments étant source naturelle d'éléments bénéfiques importants.

Nous envisagerons prochainement, un des méfaits du manque d'anti-oxydants qui se manifeste au niveau de la vue, entraînant un risque de cécité, la dégénérescence maculaire liée à l'âge.

# Excès de la gauche 3e partie

Michel Frankland

Nous avons considéré les multiples excès de la gauche dans les deux derniers articles. Nous terminons cet aspect dans ce texte. Il porte sur la conception idéaliste des soins de santé. Dans les articles suivants, nous considérerons les non moins graves erreurs de la droite.

La gauche, rappelons-le, a la désastreuse manie d'occulter le coût réel des projets ambitieux que secrète son idéalisme. Sa conception des soins de santé en constitue un cas frappant.

L'équation est simple. Plus la population vieillit, plus augmentent les coûts des soins de santé. Ajoutons à cela les appétits lucratifs des entreprises pharmaceutiques et des décisions aussi ridicules que l'emplacement du CHUM[1]. Mais plus la population vieillit, plus repose sur un nombre restreint de travailleurs le poids d'un système de plus en plus onéreux. Sans parler d'une dette écrasante contractée par des gouvernements successifs et diversement responsables de cette catastrophe. Bref, nous en sommes rendus à ce que les soins de santé mobilisent une proportion de plus en plus prohibitive de nos taxes et impôts.

Que faire ? D'abord se débarrasser de notre infantilisme national : notre panique au sujet des soins de santé nous amène à confondre de sains principes avec les délires provenant du complexe de L'IMMENSE MAMAN[2]. J'ai reçu il y a quelques mois un courriel frileux et nerveux qui déclame sur un ton enflammé la nécessité de maintenir intact notre système de santé. On nous presse d'ajouter nos noms à l'abondante pétition afférente.

Parlons de bon sens. Vous conviendrez que, hospitalisé ou bien au chaud chez vous, vous vous alimentez. Vous payez chez vous votre nourriture. Y a-t-il quelqu'un dans la salle qui me fournira un argument valable pour ne pas payer nos repas lorsque nous sommes hospitalisés ? Le complexe de l'IMMENSE MAMAN joue particulièrement ici. Maman, paie tout pour moi parce que je suis angoissé par la maladie ! Maman, bobo ! Maman, becquer porte-monnaie !

Pire, ce sont les travailleurs payés par les goussets de tous qui distribuent les plats aux patients. On ne peut ici que rappeler le principe si sain et si nécessaire formulé par Claude Montmarquette de l'utilisateur payeur. Il ne convient pas que l'État, c'est-à-dire nous, paye les dépenses qu'un individu doit normalement assumer. Une entreprise de services alimentaires pourra certainement performer correctement et respecter les diètes particulières lorsqu'elles sont requises.

Un point majeur demeure. Il porte évidemment sur la gratuité des soins de santé. Déjà, le bon sens nous a partiellement rattrapés. Par exemple, nous payons les frais dentaires. De même pour la chiropratique, l'acupuncture et la physiothérapie. Aussi, certains frais chez l'ophtalmologiste. Et quelques autres encore.

Mais pourquoi refuser la médecine à deux vitesses ? Nous acceptons l'école à deux vitesses. À cause du caractère personnel de l'éducation, ce qui implique une part de liberté parentale de choix. Deuxième facteur, également important, un moindre coût pour la collectivité. Le principe devrait aussi être valable en santé. Vous voulez vous faire soigner plus vite ? Payez le prix. La diminution conséquente des frais hospitaliers assumés par l'État nous permettra de maintenir

1 Par quels calculs politiques ou d'autre nature a-t-on pu choisir le site de l'hôpital Saint-Luc alors que des arguments solides militaient pour celui de la gare de triage à la limite d'Outremont !?...

2 Un rappel aux lecteurs qui me liraient pour la première fois. C'est par ce vocable ironique que j'ai antérieurement qualifié les excès de la gauche. Je les trouve fondés sur le besoin infantile d'une protection maternelle puissante et omniprésente.

notre système de santé. La croissance des coûts en santé est déjà sur le point de rogner plus de la moitié de nos entrées de taxes et d'impôts !

On fait allusion périodiquement au ticket modérateur. Je dirais qu'on le considère comme forcé par le bon sens, mais le complexe de l'IMMENSE MAMAN transforme cette saine considération en velléité. Nous ne sommes pas suffisamment autonomes pour adhérer pleinement au bon sens. Un médecin m'a déjà confié qu'il estimait à entre 5% et 7% le nombre de personnes qui se présentent inutilement dans des cliniques médicales. Besoin d'affection, d'attention dans certains cas ; plus généralement, des personnes qui pourraient se soigner par «les bonnes vieilles méthodes» : beaucoup de liquide, des analgésiques et plusieurs heures au lit. Sans compter la valeur monétaire du ticket lui-même.

Il faut tenir compte aussi de la pression exercée sur les médecins. Il y a 2 ou 3 ans, les journaux rappelaient une abondance de cas de diarrhée. On signalait que plusieurs passaient un séjour hospitalier pour cela. Je téléphone à Sacré-Cœur. On me branche finalement au poste d'un administrateur. Par quelle logique cette maladie tout à fait contrôlable nécessite-t-elle l'hospitalisation ? le coût des soins, le fait d'occuper un lit qui pourrait être utilisé par un patient plus malade… L'administrateur ne comprend pas non plus. Je propose à La Presse ce sujet dans une lettre au lecteur. Un de mes amis médecins m'a lu et me téléphone. Il est tout à fait d'accord. «Seulement, ajoute-t-il, le médecin craint que si ce patient est renvoyé chez lui et crève, le toubib sera vilipendé par tous les tabloïds pendant deux mois.» Bref, voilà bien une dépense onéreuse multipliée à plusieurs exemplaires à cause d'une conjoncture où la superficialité et le simplicisme se conjuguent avec un courage… relatif.

Je crois qu'une éducation populaire serait souhaitable. On expliquerait via les médias que de renvoyer un patient chez soi pour une maladie tout à fait gérable à la maison constitue une façon raisonnable de fonctionner. Il pourrait arriver, fort rarement, un décès à domicile. Mais le prix à payer pour sauver tout le monde s'avère exorbitant. Il y a quelques années, on avait songé à doubler le nombre de policiers sur les routes en fin de semaine pour réduire de quelques unités le nombre d'accidents mortels. Mais le bon sens a ramené les élans idéalistes à la réalité. Le coût était prohibitif. De même en santé.

**Lepeuple@videotron.ca**


## *sites à visiter...*

**Michel Frankland**
site de bridge jugé incontournable par les experts
**http://pages.videotron.ca/lepeuple/**

**Christine Schwab**
psychologue compétente et extrêmement honnête avec ses clients
(pas de prolongation inutile de traitement)
**www.cschwab.net**

**Henri Cohen**
Un expert en pollution domestique et industrielle,
**www.coblair.com**

L'histoire de la langue française au Québec en est une de courage, de détermination et d'audace. Elle met en scène des générations d'hommes et de femmes qui, durant quatre cents ans, ont défié bien des probabilités pour bâtir un Québec où l'on peut aujourd'hui vivre en français.

La promotion du français demeure l'une des grandes priorités du gouvernement. Cela n'empêche cependant pas que chacun et chacune d'entre nous a une responsabilité à l'égard de la langue. Ensemble, nous devons participer à la promotion et au rayonnement du français au Québec.

**Christine St-Pierre**

**ministre de la Culture, des Communications**
**et de la Condition féminine,**
**responsable de la Charte de la langue française**

Québec

# La vieillesse

***Zen Maz***

*La période courte du printemps*
*Passe vite avec le temps.*
*Les bourgeons beaux et obèses*
*Prennent une couleur ombreuse.*

*La période de l'été*
*Insiste … À quêter,*
*La maturité tant espérée*
*Qui nous est proférée.*

*La période de l'automne*
*Est la récolte autonome*
*Des ambitions inachevées*
*Et prématurément facturées.*

*La plus triste est… L'hiver*
*Et la morte des rêves d'hier,*
*Et l'on dit quelle tristesse*
*Que Dieu ait raté la vieillesse.*

*Au crépuscule de la vie*
*Le délabrement nous poursuit*
*Et sur les ruines des rêves*
*Nos ambitions font une trêve.*


**Une équipe forte au service des citoyens**

De la compétence et de l'expérience
De la vision et de l'action positive
Des résultats concrets

L'Équipe Tremblay.
Pour un plus grand dynamisme et une meilleure qualité de vie pour les Montréalais. Pour une métropole d'avant-garde, inclusive et ouverte sur le monde.

union MONTRÉAL

Gérald TREMBLAY
Maire

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Journée Minorité inVISIBLE 2009, un pari relevé !

Montréal, le 30 avril 2009 – Le lundi 27 avril dernier, l'Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées organisait sa douzième édition de le « **Journée Minorité inVISIBLE** » au Centre St Pierre de Montréal, laquelle, cette année était animée par Madame **Carole Foisy**, chef d'équipe au CAMO pour personnes handicapées.

Une cinquantaine de représentants des différents milieux concernés par le handicap, l'employabilité, les communautés ethnoculturelles et la défense des droits ont pris part à cette demi-journée de concertation sur le thème de « L'intégration en emploi d'une personne issue de l'immigration et ayant une limitation fonctionnelle : Un casse-tête à réussir ensemble ».
Après une présentation de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées* par Madame **Sophie Beauchemin**, responsable ministérielle du dossier des personnes handicapées à la direction des politiques de main-d'œuvre du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, les participants ont été confrontés à la résolution de quatre « cas types » de personnes issues de l'immigration ayant une incapacité en recherche d'emploi.

Lors de la mise en commun des réflexions, l'AMEIPH a pu constater avec enthousiasme que la diversité des milieux présents avait donné lieu à de très productifs échanges. Un constat est alors sorti comme la solution évidente au placement et au maintien en emploi de cette population aux multiples réalités : Il faut arrimer les différents services existants et mettre en commun les efforts des différents milieux pour les rapprocher du marché du travail.

Créé en 1981**,** l'AMEIPH regroupe des personnes handicapées issues de toutes origines, quel que soit leur âge, leur type d'incapacité ou leur statut, ainsi que leur familles, afin de les aider dans leurs démarches d'intégration et de participation pleine et entière dans leur société d'accueil. Visitez notre site web www.ameiph.com

**Source**
**Aurélie Bony - Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées (AMEIPH)**
6462, boul. St-Laurent, Montréal, Qc, H2S 3C4
Tél. 514. 272. 0680 – Télécopieur. 514. 272.8530 projets@ameiph.com

# Galerie de photos

## Journée Minorité inVISIBLE 2009

# CARREFOUR DES COMMUNAUTÉS DU QUÉBEC

4 mai 2009

Monsieur Tadeusz Zylinski
Consul général de Pologne
1500, avenue des Pins Ouest
Montréal, QC

**OBJET : FÉLICITATIONS A LA TROUPE L'ENTRACTE DE CRACOVIE**

Monsieur le Consul général,

Nous vous remercions de votre invitation qui nous a permis d'assister à la représentation de la pièce en un acte « La sérénade » de Stawomir Mrożek interprétée en français par la troupe L'Entracte de Cracovie. Nous vous félicitons pour cette heureuse initiative de faire produire cette pièce dans les locaux du Consulat. Cette initiative a en effet permis au public québécois et polonais d'apprécier d'une part cette œuvre digne des plus grands fabulistes français, mais d'autre part de mesurer le talent des jeunes artistes polonais. Avec peu de moyens techniques, les artistes ont pu nous transporter au cœur de l'action et il est remarquable de voir comment vous avez pu transformer une des salles du consulat pour qu'elle se prête à une telle entreprise. Votre intérêt pour l'art et le théâtre se retrouve souligné par cette initiative novatrice, et nous vous remercions sincèrement pour la soirée à la fois divertissante et enrichissante que vous nous avez offerte. L'ambiance intime et chaleureuse créée a également contribué à faire de cette soirée une réussite.

Nous vous demandons de bien vouloir transmettre toutes nos félicitations au directeur artistique - Krzysztof Blonski et au metteur en scène -Janina Blonska ainsi qu'à tous les jeunes acteurs. Cette pièce est une illustration parfaite de ce que peut produire le rapprochement multiculturel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Consul général, nos respectueuses salutations.

Christian Martin
Président
cja.martin@sympatico.ca

Zénon Mazur
Directeur général
mazur.z@videotron.ca

500, Place-d'Armes, 21e étage bureau Malo & Dansereau – Montréal, H2Y 2W2 (Québec)
Tél. (514) 773-6086 Télécopieur : (450) 468-6604
**Site web: www.ccqc.ca**

# Le consulat de la Pologne honore ses ressortissants

Zénon Mazur

Tadeusz Zylinski et Marcel Parent

Zdzislaw Marczynski et Marcel Parent

Zdzislaw Marczynski et Tadeusz Zylinski

Tadeusz Zylinski et Leszek Missala

Le 30 avril, les polonais ont célébré la fête nationale de la constitution. Le consul général de Pologne, Tadeusz Zylinski, dans son allocution a dressé l'historique de 3 mai 1791.

«La Fête nationale est une occasion de commémorer le 3 mai 1791, jour de l'adoption d'un acte par le Sénat polonais. Cet acte, parce que législatif, est considéré comme la première constitution moderne de l'Europe et la deuxième dans le monde», a-t-il rappelé.

Son exposé magistral fut relativement bref mais comment instructif. Les représentants de corps diplomatiques, des officiels et l'ensemble des invités fut impressionnés par la clarté et la pertinence du propos. Nous avons eu le plaisir d'assister à un excellent cours d'histoire de la Pologne dans le contexte du XVIII$^{e}$ siècle, nous a confié Marcel Parent, Président de conseil de ville.

À cette occasion, le consul a souligné la contribution exemplaire dans la culture musicale, de renommée internationale, le contrebassiste et professeur Zdzislaw Marczynski. Il lui a remis le diplôme de reconnaissance pour l'ensemble de ses activités. Ensuite, un de survivants de l'insurrection de Varsovie en 1944, dr.s.a. Leszek Missala, a reçu La Croix du Commandeur de l'Ordre National du Mérite. À noter que l'assistance a eu le privilège de savourer les délices d'une excellente cuisine polonaise. Des vins français de qualité ont été servis également au public.

# Menwar griot du Sagaï

Yves Alavo

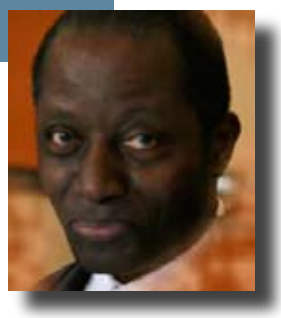

Espace vital comble, le Balattou au zénith de tout ce que Montréal compte de ressortissants de l'Océan Indien. Maurice est à l'honneur. Ce maître sorcier qui a fait connaissance avec les artistes en exil sur tous les continents, cet homme au contact vrai et sincère, au regard intérieur, au calme angoissant et à l'esprit artistique d'abord, est un griot du Sagaï créole. Des paroles aux accents qui trainent et enchantent, sous des courges et de la chayotte, volcan rythmique, percussions lascives et environnementales, les esprits planent et se reposent dans cette ambiance poétique et parfois « funk » et « soul » et « reggae » des âmes, harmonie Ravanne aux accords uniques.

Menwar, seul. Univers riche et poétique, il vit les notes, surgit le pouls océanique, les fruits sonores des mers antiques, les gerbes de couleurs diachroniques, sur des gammes d'épines et de soie, des portées révolutionnaires et sensuelles. L es revendications secrètes, les éclats célestes que véhiculent les « divinités » subéquatoriales, opèrent.

Ces dix dernières années Menwar a retrouvé ses marques, voici ce qu'en disent les cahiers du Festival : En 1998, après 14 ans de vide discographique, Menwar sort un premier CD, «Pop Lékonomi» Puis, il fait éditer un livre accompagné d'une cassette pour enseigner sa méthode révolutionnaire de la Ravanne. Il peaufine son style et sort en 2002 «Leko Rivyer Nwar» et présente Sagaï, une énergie musicale qui transperce l'âme. Style où prédominent les sons acoustiques et les percussions, il invente même des instruments originaux à partir de coques de pistaches et de tiges de fleurs de canne. C'est l'aboutissement d'un long parcours musical et le couronnement d'une carrière peu commune. Le Sagaï propulse Menwar au Festival «Musiques Métisses d'Angoulême», aux Mayottes, en Afrique du Sud, à la Réunion pour les festivals «Sakifo» et dans les autres îles de l'Océan Indien. En 2006, avec la sortie réussie de son album Ay Ay Lolo, Menwar est encensé dans la presse française. « Prophète d'un « sagaï » dansant sur fonds soul et funk qui incendie la France, ce griot créole venu d'Afrique et virtuose de Ravanne, fait penser à Bob Marley ».

Menwar, chef de clan, tous, instrumentistes, instruments, femme qui danse, hommes de tous les « spermes virtuels et spirituels », la cavalcade des sons et des notes coule. Tonnerre, éclairs visuels, sujets en transe, notes rebelles, la musique accouche de tous ses fous désirs. Passion bouillonne, amours tectoniques, angoisse volcanique baignée d'une générosité sans limite. Autant d'offrandes et de libations pour éloigner les fureurs démoniaques. La Caravane divine descend sur nous. Les Productions Nuits d'Afrique ont réussi, pour cette 22e édition du Festival international Nuits d'Afrique, un coup de maître, comme elles savent faire naître les rencontres fécondes à l'instar des « Poupées Ashanti ». Vive l'Exil Menwar.

## Quelques informations sur Menwar :

Il ne vénère pas Jah mais porte de longues dreadlocks. Menwar, ne croit qu'en la musique qui réunit. Stephano Honoré, alias Menwar (main noire), est né le 21 octobre 1955, à Cassis, une des cités populaires de la périphérie de Port-Louis, capitale de l'île Maurice. Enfant, sa mère l'appelait Ti Zoulou puis Lélou. Depuis l'enfance, il fabrique ses instruments, comme ce premier banjo monté avec une boîte de cirage, un manche en bois et une corde de nylon. Élevé par une maman bonne à tout faire, le petit Lélou fréquente peu l'école mais s'essaye à différents sports et métiers (menuisier, coiffeur, tailleur) Il devient un débrouillard professionnel. Ses premiers contacts avec le chant sont les lieux de culte et les Coeurs Vaillants, une branche du scoutisme.

Sous le nom de Lélou, il enregistre, en 1977, ses premières chansons sur deux 45 tours pressés à Madagascar sous le label «Green Turtle» de Discomad. Deux autres suivent en 1978. Puis, en 1980, il s'autoproduit et sort sa première cassette Souvenir le Port sous le nom de Menwar. Suivent Létan L'enfer en 1982 (avec à la guitare un petit rasta dénommé Kaya, qui allait devenir le célèbre inventeur du Seggae) et Kiltir dé Zil en 1984.

Sa musique n'étant pas suffisamment commerciale pour lui permettre de gagner sa vie, Menwar choisit de partir pour l'île de la Réunion en 1985. Avec un public réunionnais plus réceptif à l'authenticité de sa musique, Menwar enchaîne les scènes et se frotte aux plus grosses pointures du Maloya réunionnais : Danyel Waro, Gilbert Pounia (Ziskakan) et René Lacaille entre autres. En 1994, il retourne à Maurice, et tient un des rôles principaux dans une comédie musicale, Mokko de Jean-Michel Bruyère. Inspirée des écrits

de l'un des plus illustres artistes de l'île Maurice, Malcolm de Chazal, Mokko bénéficie du soutien de la Mission de Coopération et d'Action Culturelle Française. La troupe se rend donc à Marseille et Menwar y reste deux ans, le temps d'une prestation en solo pour l'ouverture de la Biennale de l'Art africain à Paris et d'un enregistrement aux côtés de Papa Wemba, Lokua Kanza sur la compilation «Les Artistes africains et le Sida» sous la direction de Martin Meysonnier.

Il rentre à Maurice en 1996 et lance les bases d'une école de Ravanne dans la banlieue de Port-Louis. Avec ses élèves il fonde le groupe Mégaravanne composé uniquement de batteurs de Ravanne qui seront présents aux côtés de Linley Marthe, Philippe Sellam, Gilles Renne et d'autres artistes mauriciens pour Traditional Odyssey sous l'égide du Centre Culturel Charles Baudelaire.

## C'est avec l'âge que l'on devient pervers !

Claude Tardif

**Un jour, le petit Thomas, élève d'une classe élémentaire, demanda à sa maîtresse s'il pouvait lui parler après les cours. Elle accepte. Le moment venu :**

*La Maîtresse : Alors, que veux-tu me dire, Thomas ?*

*Thomas : Je pense être trop intelligent que pour rester dans cette classe, je m'embête ! Je voudrais passer directement au secondaire. Sur ce, le directeur de l'école informé, demande à Thomas s'il veut bien passer des tests pour prouver sa capacité. Thomas accepta sans hésiter et le directeur commence le test.*

*Le Directeur : Voyons voir Thomas, combien font 3 X 4 ?*

*Thomas : Douze, Monsieur le Directeur !*

*Le Directeur : Et 6 X 6 ?*

*Thomas : Trente six, Monsieur !*

*Le Directeur : Quelle est la Capitale du Japon ?*

*Thomas : Tokyo , Monsieur !*

*Le test continue pendant une demi-heure, Thomas ne commet aucune erreur ! Le directeur satisfait, décida alors d'arrêter le test - mais la maîtresse demanda si à son tour, elle pouvait aussi poser quelques questions à Thomas. Tous deux acceptent, et elle commença.*

*La Maîtresse : Bien, Thomas ! dis-moi, la vache en a 4 et moi j'en ai 2 de quoi s'agit-il ?*

*Thomas : Les jambes, Madame !*

*La Maîtresse : Correct ! dit la maîtresse. Et... qu'est-ce qu'on trouve dans tes pantalons et pas dans les miens ?*

*Le directeur s'étonne de la question...*

*Thomas : Les poches, Madame !*

*La Maîtresse : Bien, Thomas !*

*Qu'est-ce que les hommes et les femmes ont en plein milieu et qui est en double ?*

*Le directeur se prépare à intervenir lorsque Thomas répond :*
*Thomas : Les deux 'M', Madame !*

*La Maîtresse : Où est-ce que les femmes ont les poils les plus frisés ?*

*Thomas : En Afrique, Madame ! répond le gamin sans hésiter.*

*La Maîtresse : Qu'est-ce qui est mou mais qui, entre les mains d'une femme, devient dur*

*Le directeur ouvre grands les yeux - au même moment, Thomas répondit :*

*Thomas : Le vernis à ongles, Madame !*

*La Maîtresse : Qu'est-ce que vous les hommes et nous les femmes, avons au milieu des jambes ?*

*Thomas : Les genoux, Madame !*

*La Maîtresse : Bien. Et qu'est-ce qu'une femme mariée a de plus large qu'une femme célibataire ?*

*Le directeur n'en croit pas ses oreilles !*

*Thomas : Le lit, Madame.*

*La Maîtresse : Quelle est la partie de mon corps qui est souvent la plus humide ?*

*Thomas : Votre langue, Madame !*

*La Maîtresse : Quel mot commençant par la lettre 'c' , désigne quelque chose qui peut être humide ou sec et que les hommes aiment regarder ?*

*Thomas : Le ciel ! Affirme Thomas.*

*Le directeur soufflant, transpirant comme un sauvage, décida de mettre fin au test et s'exclama : 'Ce n'est pas au secondaire que je vais t'envoyer, mais directement à l'université ! Même moi, j'aurais complètement raté ce test...*

**Morale de l'histoire : C'est avec l'âge que l'on devient pervers !**